

Maisons-Alfort, le 18 juin 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
MANIVEL 480, revente de BANVEL 4 S**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par PHYTEUROP, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation MANIVEL 480.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence BANVEL 4 S, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 8400096 détenue par SYNGENTA France SAS, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour MANIVEL 480 est bien strictement identique à celle déclarée pour BANVEL 4 S ;

Considérant que les attestations d'engagements de fourniture et d'approvisionnement de la préparation d'origine entre MANIVEL 480 et BANVEL 4 S ont été fournies ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation MANIVEL 480, présentée par PHYTEUROP, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit BANVEL S.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : MANIVEL 480, PVEN.